



Document N°14

Annulation de l'adhésion à l'AMGE

Point de l'ordre du jour N°7



connecter . grandir . influencer

Annulation de l'adhésion à l'AMGE

Les statuts de l'AMGE stipulent que 'Si une Organisation Membre de l'Association mondiale cesse de se conformer à l'une des conditions mentionnées dans l'article 8 ou 9, la continuation de son adhésion doit être examinée par le Conseil mondial'. Une adhésion peut être suspendue par le Conseil mondial entre les réunions de la Conférence mondiale et peut être annulée par la réunion des membres titulaires lors de la prochaine Conférence mondiale -"Statuts de l'AMGE, partie II, L'affiliation, article 13".

Le Conseil mondial, par l'intermédiaire du Comité régional, travaille avec les Organisations membres afin de s'assurer qu'elles offrent une qualité de Guidisme/Scoutisme à leurs membres. Toutefois, si l'Organisation membre concernée échoue de manière continue à répondre aux critères et conditions telles que prévues dans les Statuts et le Règlement de l'AMGE, le Conseil mondial recommandera la suspension et, finalement, l'annulation de son adhésion lors de la Conférence mondiale.

Le Comité régional de l'hémisphère occidental a proposé au Conseil mondial l'annulation d'une Organisation Membre conformément à 'La politique de suspension et d'annulation' de l'AMGE. L'Association a été suspendue pendant plus de trois ans. Ce n'est pas une organisation qui fonctionne dans le pays et le Comité régional de l'hémisphère occidental est convaincu que des mesures appropriées ont été prises pour soutenir l'Organisation membre sans aucun succès. La décision de présenter une association aux fins d'annulation de son adhésion n'est pas prise à la légère. Le Comité régional de l'hémisphère occidental a suivi l'évolution de cette Organisation membre et a pris cette décision sur la base d'une évaluation complète tant par le Comité régional que par le personnel régional. L'annulation de l'adhésion est la dernière étape d'une série de mesures décrites dans la 'Politique de suspension et d'annulation de l'adhésion', C.M. 3378 Annexe 1.

ASOCIACIÓN GUÍAS SCOUT DEL URUGUAY

Description

L'Uruguay est situé au sud de l'Amérique du Sud, entre l'Argentine et le Brésil et au bord de l'océan Atlantique Sud. Avec une population de 3.316.328 (dont 1.715.601 sont des femmes), le pays est considéré comme l'un des pays les plus progressistes au sein du sous-continent en termes de conditions politiques et de travail. L'Uruguay a une population de 378 499 personnes âgées de 5 à 19 ans, qui est la tranche d'âge considérée par l'AMGE comme source de membres potentiels. A la naissance, le taux de garçons est légèrement plus élevé que le taux de filles (1,04 / 1). Le pays est caractérisé par ses dépenses publiques élevées, ce qui, même en période de récession, a permis une croissance du PIB de 6% en 2011. La force de travail est très instruite et le taux d'alphabétisation est de 98%. L'espérance de vie scolaire pour les jeunes femmes est 17 ans (du primaire à l'enseignement supérieur), tandis que pour les hommes il est de 14.

Rapport

Guidisme: Contexte

Les activités de Guidisme et Scoutisme ont commencé dans le pays en 1924 et l'Association de Guías Scout del Uruguay est devenue membre de l'AMGE en 1966 (ils ont changé de nom pour leur nom actuel en 1974).

Depuis le début de l'année 2000, le travail et l'affiliation de l'association ont commencé à se détériorer. Pendant cette période, le Comité régional de l'hémisphère occidental et la direction du développement ont pris en charge l'association par le biais de visites et de soutien à distance. Le Comité régional a proposé à l'Organisation membre un plan de développement et de recrutement. En 2006, après avoir considéré l'évaluation de la performance de cette Organisation Membre, il était évident qu'aucun progrès n'avait été fait malgré le soutien apporté. Le Comité régional de l'hémisphère occidental a informé l'Uruguay au sujet de ses préoccupations et en 2007, la Direction du développement a visité l'Organisation Membre. Lors de la visite, des accords ont été conclus avec l'Association afin de définir un plan de développement et de recrutement renouvelé. Cependant, après la visite, l'OM n'a jamais envoyé aucun plan ou communication relatifs aux

Réadmission en tant que Membre Associé

accords pris avec la Direction du développement. À ce moment-là, l'Association comptait 71 membres.

En 2008, le Comité régional a présenté un rapport au Conseil mondial au cours de leur réunion résidentielle (2 - 3 Octobre 2008) et le 10 Novembre 2008, la Présidente du Conseil mondial a écrit à l'Organisation membre pour l'informer de sa suspension. Dans cette lettre, la possibilité d'annuler l'Association au cours de la Conférence mondiale de 2011 a été mentionné.

En 2009, 2010 et 2011, il y a eu quelques échanges avec l'Association qui fonctionnait et communiquait par le biais d'un conseil national temporaire. L'Association a indiqué n'avoir jamais reçu la lettre de Novembre 2008 et elle a refusé d'être suspendue. Après d'autres échanges en Mars 2011, le Commissaire International a accepté par email la suspension. Lors de sa réunion en Février 2012, le Comité régional a décidé d'envoyer une autre lettre à l'Uruguay les informant qu'il recommanderait l'annulation du CM selon 'La politique de suspension et d'annulation de l'adhésion', C.M. 3378 Annexe 1.

Les indicateurs du pays suggèrent qu'il existe un grand potentiel pour le développement du Guidisme, Scoutisme féminin et de l'AMGE en Uruguay. Cependant, depuis le début de l'année 2000, l'actuelle Organisation membre de l'AMGE n'a pas montré d'intérêt dans le développement de ce potentiel.

Conclusion

Le Comité régional de l'hémisphère occidental a fait tout ce qu'il pouvait pour soutenir l'Organisation membre à distance et par des visites. Il est évident que plus rien ne peut être fait. L'Association n'est pas en mesure de se conformer aux exigences constitutionnelles de membre titulaire telles qu'elles sont décrites dans les Statuts de l'AMGE et son adhésion doit être annulée.

Après la décision de la 35ème Conférence mondiale d'annuler l'adhésion, la Région devra s'assurer que les individus ne seront pas autorisés à continuer d'utiliser les emblèmes, le logo et l'image de l'AMGE dans le pays alors que des efforts pour créer une nouvelle organisation et développer l'adhésion de l'AMGE pourraient être entrepris. La population et le niveau de développement social des femmes du pays indiquent que l'AMGE pourrait avec optimisme planifier des efforts pour renouveler l'expérience du Guidisme et Scoutisme en Uruguay.

(Vote des membres titulaires, majorité des deux tiers requise)

Proposition de motion

Que l'adhésion de l' <i>Asociación Guías Scout del Uruguay</i> , l' Organisation Nationale de la République Orientale de l' Uruguay, soit annulée avec effet immédiat.
--